Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20260119-DEL1601202601-DE

Commune de SIBIRIL

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'année deux mille vingt-six,

le seize janvier, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 29 décembre 2025.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, PRISER Anne, CORDIER Xavier, HALLIER Pascal, QUEMENER Jean-Jacques, DUMONT Stéphanie, LE REST Caroline, L'AOT Christian, Milène TONNELLIER, BILLANT Michel, TANGUY Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : CREACH Philippe (procuration à ABGRALL Serge), KAISER Florence.

Secrétaire de séance : L'AOT Christian.

◆◆

point n°1
ADHESION CENTRALE D'ACHAT SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS « CANUT »

M. Jacques EDERN, Maire, précise que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant :
- l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT) ;
- le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;
- que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;
- que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;
- que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
- que l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20260119-DEL1601202601-DE

↳Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT),**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,**
- **Autorise le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT),**
- **Précise que les accords-cadres CANUT pourront, selon les besoins être utilisés directement par la commune pour ses achats ou être mobilisés dans le cadre du groupement créer sur la plateforme avec les communes volontaires dans le cadre du service mutualisé des systèmes d'information et du numérique,**
- **Désigne Haut Léon Communauté comme coordonnateur de ce groupement sur la plateforme pour les accords-cadres souscrits via la CANUT, et habilite le service mutualisé des systèmes d'information et du numérique à conduire la mise en œuvre opérationnelle.**

Le Maire,
Jacques EDERN